

Rep Rwandaise  
MINISTRE DE L'EDUCATION

Projet

le 01-09-1978

10  
JAP



PROGRAMME ORDINAIRE 1977-1978  
=====

1. Intitulé: Soutien Financier au Centre Culturel National de Kigali
2. Référence au programme: Sous-projet 4.I3II.4\$ 4II9
3. Type d'aide:  
Aider à la mise d'un centre culturel national <sup>in place</sup> en participant aux frais de reconstitution de l'habitat rwandais ancien et à l'aménagement de divers pavillons destinés à la conservation et à la promotion de la culture nationale
4. Priorité du Projet: n° I
- 5.1 Historique du Projet:

Le projet suivant a pris naissance, il y a deux ans, à la Direction Générale de la Culture et de Beaux-Arts (Ministère de l'Education Nationale). Chargés entre autres de trouver les moyens les plus adéquats pour la promotion de la Culture Nationale, les responsables de ce service ont senti comme un besoin urgent l'existence d'un Centre National qui puisse stimuler l'imagination créatrice tant de la population scolarisée que de la masse du peuple.

Depuis lors, des recherches ont été menées pour trouver un site suffisamment vaste et pittoresque encore disponible pour l'implantation d'un tel Centre.

Ce terrain fut finalement trouvé il y a environ une année et les démarches ont abouti, quelques mois après à la concession par le Gouvernement Rwandais d'un terrain de 10 hectares sur le Mont Kigali. C'est alors que les démarches auprès de l'UNESCO ont été entreprises pour obtenir le soutien financier du Fonds International pour la Promotion de la Culture.



4.2 Insertion du projet dans la politique culturelle nationale:

La Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts a comme tâche de conserver et de promouvoir la culture nationale au sein de la culture africaine et dans le dialogue avec la culture universelle.

Promouvoir la culture d'un peuple, c'est engager celui-ci dans une dynamique générale de créativité telle, que l'évolution sociale intègre les valeurs anciennes et les valeurs modernes de façon que ledit peuple conserve son identité culturelle.

Or le peuple rwandais, après avoir sécoué le joug d'un pouvoir féodal séculaire est entré également dans la phase post-coloniale. Dans le domaine socio-économique le pays fait un immense effort pour trouver les fondements d'une nouvelle existence nationale où chaque citoyen puisse occuper dignement sa place. Cet effort correspond, dans le domaine de l'enseignement, à la volonté de réformer le système scolaire rwandais de façon à l'adopter aux réalités socio-économiques du pays et à l'exigence d'une politique qui veut construire une démocratie responsable en vue d'un développement autogène et intégré. Le rôle de l'action culturelle dans cet effort national de développement est précisément de promouvoir, par tous les moyens, la créativité intellectuelle de toutes les couches de la population de façon qu'elle sache réutiliser avant tout ses propres ressources psychiques et matérielles pour son développement et pour son épanouissement.

Le préalable à une action culturelle d'une telle envergure est que le peuple puisse recouvrer sa confiance en lui-même et sa fierté qui ont été bafouées à la fois par la politique féodale et par l'administration coloniale.

Pour ce faire, il faudra ériger, à travers tout le pays, les centres de promotion de la créativité intellectuelle qui correspondront à ce que l'on appelle communément "maisons de la culture" ou "centres culturels". Mais les nôtres devront être conçus non pas comme des lieux de consommation de certains sous-produits culturels étrangers comme cela arrive souvent mais comme des lieux de stimulation de la créativité de l'esprit.

Le prototype de pareils centres de promotion culturelle devra se trouver à la capitale pour des raisons d'ordre pratiques. C'est en vue de cela que le Ministère de l'Education Nationale vient d'obtenir un terrain de 10 ha sur le Mont Kigali au lieu-dit



"Busasanzobe" qui domine la Capitale et d'où l'on découvre une grande partie du pays. Ce site, isolé de tous les bruits de machines et beignant dans la fraîcheur du pays des mille collines, est l'endroit idéal.

## 6. Description globale du projet

### 6.1. Aménagement du site.

Ce terrain sera entouré d'une haie d'essences utilisées traditionnellement pour les enclos d'habitations. La route d'accès devra être élargi. Des allées pour la circulation intérieure seront aménagés.

La partie du terrain qui ne pourra ni être bâtie ni aménagée en terrain de jeux ou de sport servira à la conservation de la flore rare et surtout des plantes médicinales et rituelles.

### 6.2. Aménagement des pavillons

Le site comprendra onze pavillon dont le premier servira à la conservation du type d'habitat rwandais traditionnel et les 10 autres à la conservation et à la promotion des arts rwandais dans leur diversité ainsi qu'à la promotion des arts modernes.

## 7. Description détaillée du projet et de ses objectifs immédiats

### 7.1. Pavillon n° 1: "mu - Rwanda" (" au Rwanda")

Ce pavillon consistera en un grand ensemble architectural placé à l'entrée du site. Il portera le nom "mu-Rwanda" (" au Rwanda") en l'honneur de la culture nationale comme telle.

Il représentera l'habitat rwandais traditionnel avec les objets domestiques in situ et accueillera des manifestations culturelles relatives à la vie de famille et du clan au Rwanda ainsi que des veillées musicales, littéraires et autres.

### 7.2. Pavillon n° 2: "mu -Busugire" (" dans l'intégrité")

La fonction de ce pavillon sera de retracer les données de la vie rurale et ménagère au Rwanda traditionnel et de promouvoir une modernité basée sur ces données.



Il comprendra:

- a) Un local d'exposition d'objets relatifs à la vie agricole et pastorale ainsi qu'à la vie de ménage dans toutes les couches de la population rwandaise.
- b) Un local destiné à la promotion de l'utilisation de matériaux locaux dans la fabrication d'objets domestiques.

7.3. Pavillon n° 3 : "mu- Busabane" ("dans l'entente fraternelle")

Ce pavillon sera consacré à la promotion des arts rythmiques.

Il comportera:

- a) Un local pour l'exposition permanente d'instruments de musique et d'habits de danse du Rwanda et des peuples limitrophes.
- b) Un local contenant une discothèque pour la musique de tout genre sera destiné à la promotion de la musique traditionnelle et moderne au Rwanda.
- c) Un lieu servant de Cafétéria et de bar offrira aux visiteurs l'occasion de se rafraichir tout en écoutant de la belle musique.

7.4. Pavillon n°4: "mu-Mubano" ("dans la vie commune et coopérative")

Ce pavillon qui occupera, à côté du pavillon précédent, le meilleur point panoramique du site servira à la promotion de la connaissance de la géographie, de l'histoire et de la littérature du Rwanda.

Il comprendra deux parties=

- a) Une partie destinée à la documentation relative à l'histoire, à la géographie et à la littérature du Rwanda et des pays limitrophes
- b) Une partie servant de Salon littéraire où l'on donnera libre à l'échange oratoire capable de stimuler la productivité intellectuelle sous forme de concours, d'exposés, de discussion, etc..

7.5. Pavillon n° 5: "mu -Majyambere" ("dans le progrès")

Ce pavillon sera <sup>concerné</sup> à la promotion des arts graphiques et des arts plastiques qui sont un genre récent au Rwanda.

Il comprendra :

- a) Une galerie pour l'exposition permanente
- b) Des ateliers de
  - dessin
  - sculpture
  - peinture



7.6. Pavillon n° 6: "mu-Buhanga" ("dans la créativité")

Ce pavillon sera consacré à la mise en relief des techniques, des sciences, de la sagesse et de la vision du monde rwandaise. en vue de la stimulation de la pensée et du goût de l'invention.

Il consistera en un local de documentation et d'exposition. On y trouvera notamment ce qui a trait à la médecine traditionnelle, aux proverbes, à la mythologie et aux autres disciplines relevant du domaine.

7.7. Pavillon n° 7 "mu -Bwenge" ("dans le génie")

Ce pavillon sera destiné à la promotion du savoir-faire en montrant la série des procédés et des réalisations artisanales de nos devanciers dans la vie et en montrant les possibilités techniques nouvelles dans les disciplines concernées.

Il comprendra

- a) un musée statique de tous les produits de l'artisanat rwandais et
- b) un musée vivant des diverses disciplines telles que la forge, la vannerie, le travail du bois, la poterie, la tannerie etc..

7.8. Pavillon n°8: "mu-Bumwe" ("dans l'unité")

Ce pavillon sera destiné à la promotion du spectacle (théâtre, cinéma, fête populaire et comprendra

- a) un amphithéâtre à ciel ouvert
- b) un théâtre ouvert.

7.9. Pavillon n°9 : "mu Runana" ("dans l'union coopérative")

Ce pavillon sera consacré à la promotion du sport et du jeu et comprendra par conséquent des terrains de jeux et de sports traditionnels et modernes.

7.10. Pavillon n° 10 "mu-Butwali" ("dans la bravoure")

Ce pavillon est destiné à montrer aux générations actuelles comment les générations antérieures s'y prenaient pour défendre l'intégrité du territoire national. Il comprendra ainsi une salle d'exposition des objets et des techniques relatifs à l'art martial et par assimilation, relatifs à la chasse et à la pêche.

7.II Pavillon n° II "mu -Mahoro" ("dans la paix")

Pavillon d'entrée et de sortie, le pavillon de la paix comprendra -un local pour l'accueil et l'orientation des visiteurs



- un comptoir de vente de certains objets produits sur place ainsi que d'autres souvenirs.

8. Institution chargée du Projet:

Ministère de l'Education Nationale

9. Budget du Projet

9.1. Contribution demandée au Fonds

- Aide financière pour la reconstitution de l'Habitat Rwandais ancien

Pavillon Rwanda (7.1.): 30.000 Dollars US

( Voir annexe I et II)

- Aménagement de 3 autres pavillons (voir annexe I)

Pavillon n° 7.5.: 20.000 \$ US

Pavillon n° 7.6.: 20.000 \$ US

Pavillon 7.7. : 20.000 \$ US

---

90.000 \$ US

9.2. Contribution du Gouvernement Rwandais

- Cession du terrain 50.000 \$ US
- Aménagement du Site: 5.000 \$ US
- Direction des Travaux : Fonctionnaires du Gouvernement payés sur le budget ordinaire.
- Equipement technique: 25.000 \$ US
- Fourniture de matériaux durables: 100.000 \$ US
- Prise en charge complète des 4 pavillons (voir annexe I 7.8;7.9,7.10,7.11 dont 120.000 \$ US = 120.000 \$ US

10. Autres apports

10.1. Une demande d'aide sera adressée à l'AGECOOP

- pour la prise en charge des 3 pavillons : 7.2.,7.3, 7.4.

(voir annexe I)

10.2 Mesures envisagées pour tirer partie de l'impulsion suscitée par le projet:

Organisation d'un Festival des Arts Rwandais

II. Exécution du Projet

II.1: Stades d'exécution

II.1.1: Aménagement du Site



- II.I.2: Rassemblement du matériel pour la réalisation du Pavillon n° I.
- II.I.3: Réalisation du Pavillon n° I
- II.I.4: Réalisation des autres pavillons au fur et à mesure de la rentrée des fonds

12. Coût estimatif de tout le Projet

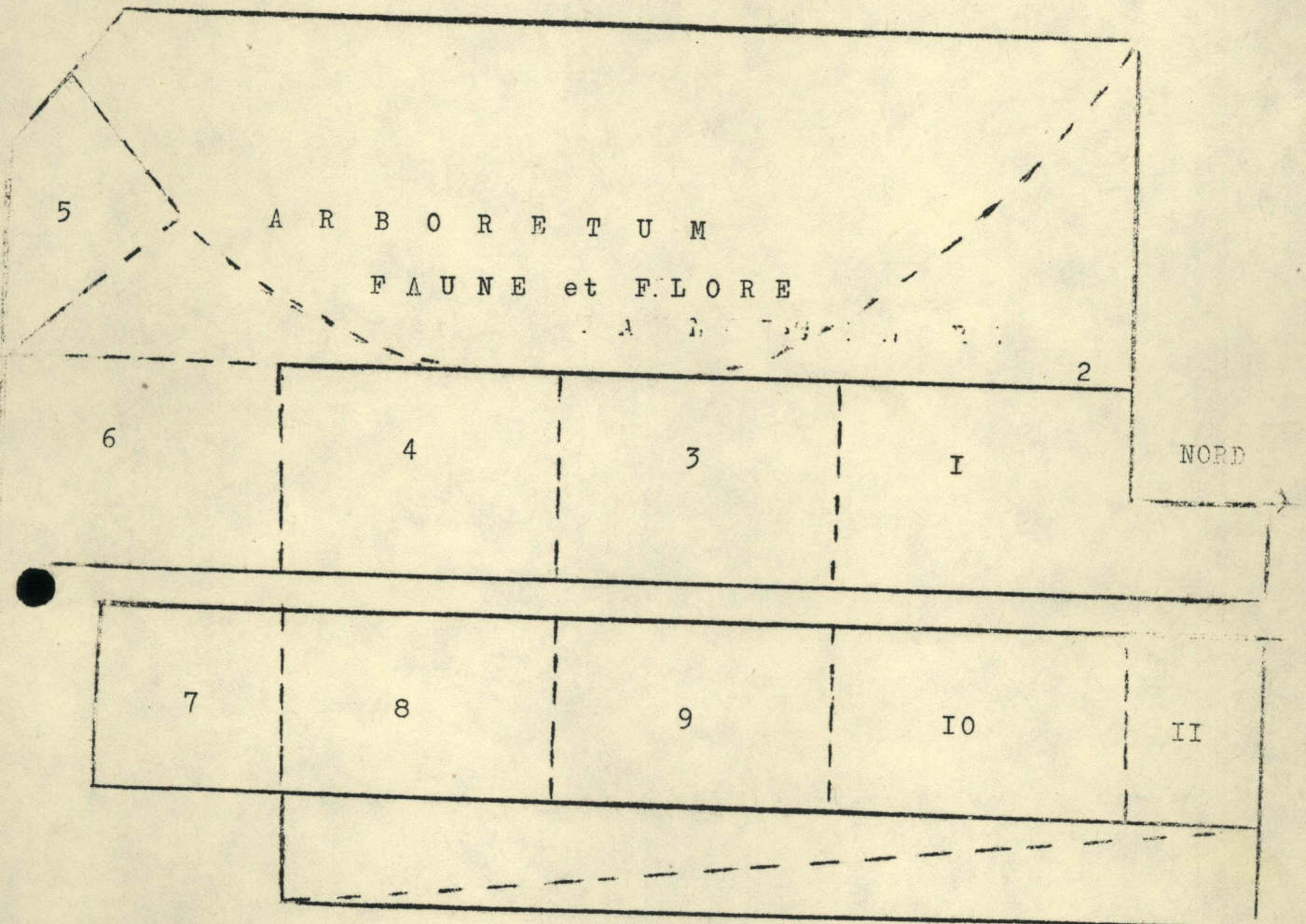
1. Contribution du Fonds	:	.	:	90.000 \$ US
2. Contribution du Rwanda	:	.	:	300.000 \$ US
3. Autres organismes multilatéraux	:	.	:	60.000 \$ US
Total			:	450.000 \$ US

---



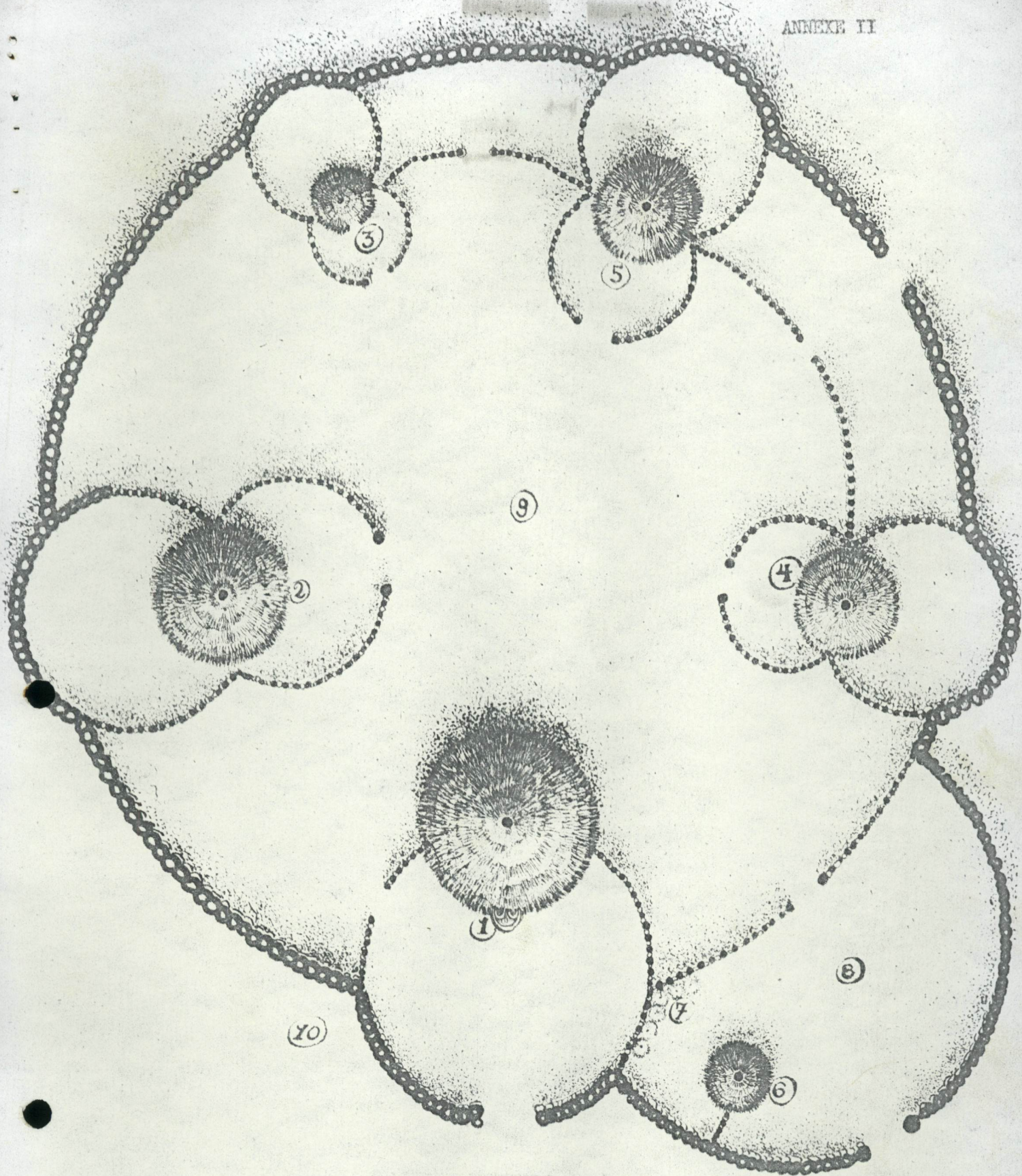
ANNEXE I

DENOMINATION DES PAVILLONS DU SITE DU CENTRE CULTUREL  
NATIONAL DE BUSASANZOBE SUR LE MONT-KIGALI (RWANDA).



- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| 1. Pavillon "mu-Rwanda"     | : Grand Ensemble architectural<br>(Arts, Cultes et Institutions) |
| 2. Pavillon "mu-Busugire"   | : Agriculture, Elevage et Arts<br>Ménagers                       |
| 3. Pavillon "mu-Busabane"   | : Musique, Danse et Loisirs                                      |
| 4. Pavillon "mu-Mubano"     | : Géo-histoire, Littérature et<br>Documentation.                 |
| 5. Pavillon "mu-Majyambere" | : Dessin Sculpture et Peinture                                   |
| 6. Pavillon "mu-Buhanga"    | : Sagesse, Science et Technologie                                |
| 7. Pavillon "mu-Bwenge"     | : Art Artisanal (vannerie-perlage                                |
| 8. Pavillon "mu-Bumwe"      | : Amphithéâtre en plein air,<br>Théâtre ouvert et Ciné-photos.   |
| 9. Pavillon "mu-Runana"     | : Plaine d'Animation Culturelle<br>de la masse.                  |
| 10. Pavillon "mu-Butwali"   | : Arts Martiaux, chasse et pêche                                 |
| 11. Pavillon "mu-Mahoro"    | : Maison d'Accueil et de comptoir<br>de vente.                   |

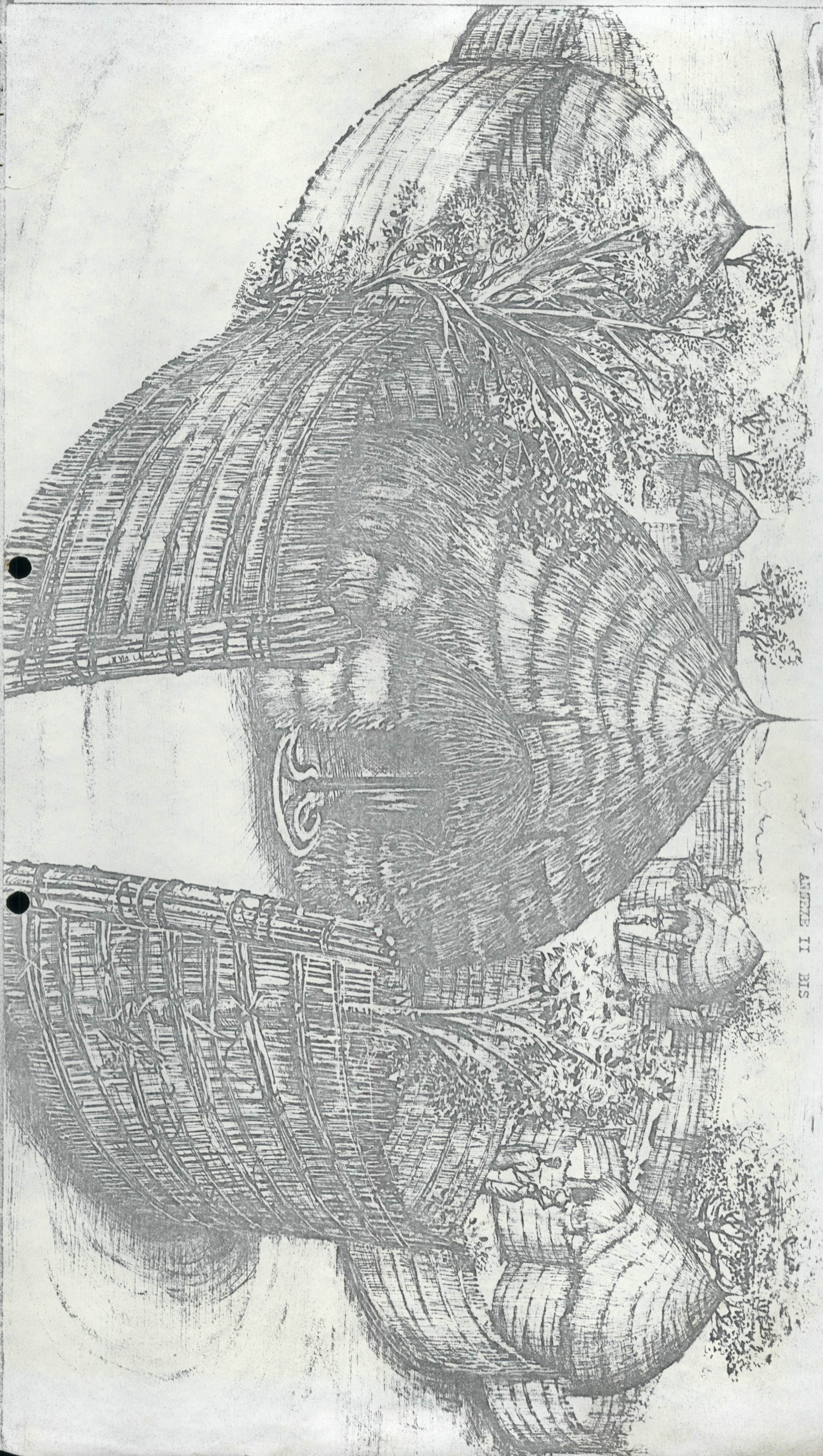




URUGO RW'UMUNYARWANDA WISHOBOYE:  
UN ENSEMBLE D'HABITATION RWANDAISE TRADITIONNELLE

- |                         |                                       |
|-------------------------|---------------------------------------|
| 1. Kambere              | : Hutte principale                    |
| 2. Kagende y'abashyitsi | : Hutte pour hôtes                    |
| 3. Kagende y'abahungu   | : Hutte pour garçons                  |
| 4. Kagende y'abakwebwa  | : Hutte pour filles - cellier à bière |
| 5. Ifumbire             | : Hutte de cuisine                    |
| 6. Iralilire            | : Hutte pour gardien de bétail        |
| 7. Umuhungu             | : Hutte pour les vœux                 |
| 8. Ikingu               | : Enclos pour le bétail               |
| 9. Mu-gikali            | : Cour intérieure de l'enclos         |
| 10. Umuharuro           | : Zone périphérique                   |





AMBE I BIS



RÉPUBLIQUE RWANDAISE



AMBASSADE A PARIS

N° AF/2281/07/AM

70. BOULEVARD DE COURCELLES

75017 PARIS

Tel 227.36.31 et 227.38.26

Paris, le 1er août 1978

Son Excellence Monsieur le Ministre  
de l'Education Nationale

K I G A L I

s/c de Son Excellence Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères et  
de la Coopération

K I G A L I

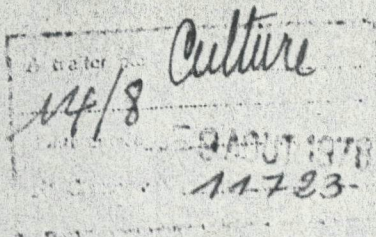
P.O. JUVÉNAL RENZAHO  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur le Ministre,

Me référant au projet que vous m'aviez demandé de présenter à une éventuelle source de financement, j'ai l'honneur de vous informer des résultats des démarches menées par mes services auprès du "Fonds International pour la Promotion Culturelle", Fonds créé par l'UNESCO en vue de promouvoir :

- " - les cultures nationales, les valeurs qu'elles incarnent et les formes d'expression qui en assurent l'authenticité et l'identité
- la création artistique sous toutes ses formes en respectant l'autonomie et la libre expression,
- la coopération culturelle régionale et internationale."

- 1° En principe, les responsables du Fonds International pour la promotion culturelle trouvent excellente l'idée que vous avez conçue de mettre sur pied un Centre Culturel aussi ambitieux et qui répond parfaitement aux objectifs assignés au dit Fonds.
- 2° La participation du gouvernement rwandais devrait ressortir clairement et si possible, être évaluée en dollars U.S. Le Fonds exige en général que le bénéficiaire prenne en charge une partie du coût du projet qu'il présente.
- 3° Le Fonds étant essentiellement un organisme de promotion culturelle, il s'efforce d'accorder "une aide plus importante et plus dynamique à la culture, celle-ci devant être perçue non pas comme un acquis, mais comme un ensemble de valeurs en évolution". C'est pourquoi il intervient rarement dans les constructions, mais plus souvent dans les secteurs suivants : a) formation de personnels culturels, b) préservation des valeurs culturelles, c) production et diffusion (cinéma - télévision), d) aide en équipements culturels et techniques, e) préservation et promotion de l'artisanat, f) recherches, publications etc...



*Refaire la requête  
en se conformant aux  
observations pertinentes reprises ci-dessous.*

*Nubiano  
et Nubiano  
17/8/78 ✓*



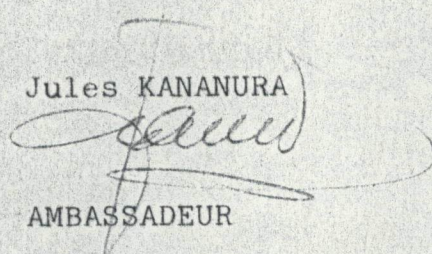
- 4° Le Fonds intervient généralement dans la fourniture des objets que le bénéficiaire ne peut pas trouver sur place. C'est dire que la liste des matériaux traditionnels énumérés aux pages 3 et 4 de votre projet peut difficilement être retenue.
- 5° Le Fonds est favorable à une étroite coopération avec d'autres institutions d'aide (publiques ou privées), poursuivant des objectifs similaires. Par exemple vous pourriez adresser en même temps le projet au F.E.D ou à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.). La décision du Fonds est en général d'autant plus favorable que le bénéficiaire éventuel peut obtenir auprès d'autres sources, un appui financier supplémentaire.
- 6° Etant donné que l'aide du Fonds ne peut être donnée qu'en une seule fois, vous auriez dû présenter votre projet en entier et non pas seulement la première phase qui correspond en fait au seul chapitre "construction".

Ce sont là, Monsieur le Ministre, les quelques conditions "sine qua non" exigées par les agents du Fonds International pour la promotion culturelle pour que votre projet ait la chance d'être présenté à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra au cours de la deuxième quinzaine du mois de septembre prochain.

Veillez par conséquent vous y conformer et vous référer au document ci-annexé ("Liste des Renseignements pour la présentation des demandes d'aides") pour la refection du projet priorité étant accordée aux points marqués d'une flèche. Vous voudrez également me faire parvenir le projet amendé avant le 1er septembre 1978, pour qu'il soit présenté à temps au Conseil d'Administration du Fonds.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Jules KANANURA



AMBASSADEUR

C P I :

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

K I G A L I



Fonds international

pour la promotion de la culture

LISTE DE RENSEIGNEMENTS

POUR LA PRESENTATION DES DEMANDES D'AIDE

Cette liste de renseignements a été établie à titre indicatif afin de donner une idée générale des éléments à prendre en considération dans la présentation d'un projet au Fonds.

S'il y a lieu, indiquer pour le point concerné "renseignement non-disponible" et, le cas échéant, la date à laquelle ce renseignement pourra être fourni.



FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE

Liste de renseignements pour la présentation  
des demandes d'aide

1. Généralités

- 1.1 Bref historique du projet.
- 1.2 Objectif principal et, s'il y a lieu, objectifs secondaires.
- 1.3 Problèmes que le projet aidera à résoudre (culturels, administratifs, financiers, techniques, etc.) et son incidence dans les activités et l'évolution de l'institution (ou des institutions intéressées).
- 1.4 Effets novateurs et multiplicateurs notamment en matière culturelle.
- 1.5 Activités de recherche et d'expérimentation que le projet peut susciter.
- 1.6 Avantages directs ou indirects pour d'autres secteurs d'activité (économique, social, éducatif, etc.).
- 1.7 Dans la mesure du possible, indications sur les méthodes et les indicateurs socio-culturels employés dans la formulation du projet.

2. Objectifs

- 2.1 Enumérer et décrire avec précision les objectifs immédiats du projet. Joindre dans toute la mesure du possible une description des objectifs en termes quantitatifs.
- 2.2 Si le projet fait partie d'un programme ou d'un plan général de nature culturelle ou socio-économique, indiquer leurs objectifs et l'incidence prévue du projet.
- 2.3 Indiquer si l'exécution du projet pourrait donner lieu, dans l'avenir, à des opérations de prêts ou d'investissement de la part d'institutions publiques ou privées au niveau international, régional ou national.

3. Institution chargée du projet

- 3.1 Description de l'organisme, institution ou association chargé du projet (statuts, date de création, objectifs, activités, budget, personnel, etc.).
- 3.2 Mesures à prendre pour renforcer les structures avant la mise en oeuvre de l'opération.
- 3.3 Description générale, le cas échéant, des autres organismes intéressés par le projet.
- 3.4 Description des mécanismes ou organismes de coordination que, dans ce dernier cas, il faudrait établir.



#### 4. Aspects juridiques et financiers

- 4.1 Personnalité juridique des organismes, institutions ou associations qui auront la responsabilité
  - i) d'accorder les garanties exigées par le Fonds;
  - ii) d'acquitter le paiement de la dette;
  - iii) d'assurer l'exécution du projet.
- 4.2 Textes des lois, décrets, statuts ou contrats créant le ou les organismes intéressés.
- 4.3 Indication de la capacité juridique de contracter des dettes ou autres obligations.
- 4.4 Bilan des trois derniers exercices financiers.
- 4.5 Nom des commissaires aux comptes.
- 4.6 Dettes ou autres obligations contractées antérieurement à la demande.
- 4.7 S'il y a lieu, parties du projet qui se prêteraient à des opérations de nature remboursable et non remboursable.
- 4.8 D'une manière générale, situation du financement culturel dans le secteur dans lequel se situe le projet.

#### 5. Budget du projet

Indication détaillée des contributions

- i) du Fonds, en nature ou en espèces;
- ii) du bénéficiaire, en nature ou en espèces.

Prévisions de dépenses, classées sous les rubriques suivantes:

- a) Personnel (experts, personnel administratif, personnel de service, etc.);
- b) Formation (bourses, formation en groupe, formation en cours d'emploi);
- c) Matériel et fournitures;
- d) Divers (utilisation et entretien du matériel et des équipements, transport, inspection et surveillance, etc.).

#### 6. Contribution du Fonds

- 6.1 Description de poste et qualification des experts pris en charge par le Fonds, chargés de la direction et de l'exécution du projet.
- 6.2 Nom et description des bureaux techniques publics ou privés dont la collaboration est indispensable à l'exécution du projet.
- 6.3 Estimation des coûts fondée sur le nombre de mois de travail nécessaires et les frais de voyage des experts, les services auxiliaires, etc.
- 6.4 Opérations de surveillance avec indication des dates et du personnel responsable.
- 6.5 Description des activités de formation de personnel à entreprendre au titre du projet. Indication des lieux, instituts, bourses, etc. nécessaires à ces fins.
- 6.6 Préciser si les experts pris en charge par le Fonds doivent assurer la formation de personnel au cours de leur mission et dans le cadre du projet.
- 6.7 Description détaillée du matériel et des fournitures dont l'achat sera financé par le Fonds. Indiquer la possibilité d'acquérir ce matériel sur le marché local ou régional.
- 6.8 Calendrier détaillé de la livraison du matériel.
- 6.9 Indications sur les procédures d'achat et d'appel d'offres envisagées.



## 7. Contribution du bénéficiaire

- 7.1 Description des mesures législatives, administratives, financières, comptables ou autres que le bénéficiaire devrait prendre avant la mise à exécution.
- 7.2 Description détaillée des dispositions prévues pour assurer le paiement des dépenses prises en charge par le bénéficiaire, avec indication des dates et des modalités prévues pour chaque paiement.
- 7.3 Description des différentes catégories de personnel local affecté à l'exécution du projet. Indiquer, s'il y a lieu, leurs besoins en formation.
- 7.4 Bâtiments, y compris les logements, et autres installations prévus pour l'exécution du projet.
- 7.5 Liste détaillée des fournitures et du matériel livrés par le bénéficiaire avec indication des dates.
- 7.6 Facilités administratives, fiscales, douanières et autres qui seraient consenties pour assurer l'exécution. En outre, facilités assurées à moyen et à long terme pour permettre au projet d'avoir des effets durables.
- 7.7 Description détaillée des opérations d'inspection et de surveillance.

## 8. Autres apports

- 8.1 Aide fournie dans le passé par d'autres organisations internationales, régionales ou nationales pour l'exécution de projets analogues.
- 8.2 Coopération obtenue ou attendue de sources autres que le Fonds pour l'exécution du projet.
- 8.3 Mesures envisagées pour tirer parti de l'impulsion suscitée par le projet.
- 8.4 Indiquer si une assistance ultérieure du Fonds paraît nécessaire.

## 9. Exécution du projet

- 9.1 Description détaillée et chiffrée des activités à entreprendre pour les différentes parties du projet.
- 9.2 Enumération des différents stades d'exécution.
- 9.3 Enumération des rapports techniques et des études à établir dans le cadre du projet (avant, pendant et après l'exécution).
- 9.4 Calendrier d'exécution du projet avec mention
  - i) de la date de mise en exécution;
  - ii) de la durée de chacune des activités;
  - iii) le cas échéant, de la date à laquelle la responsabilité du projet sera transférée au personnel local.



Programme ordinaire 1977-1978.

1. Intitulé: Soutien Financier au Centre Culturel National (C.C.N.)  
de Kigali.
2. Référence au programme: Sous-projet 4.1311.4 § 4119.
3. Type d'assistance :

Aider à la mise sur pied du Centre Culturel National en participant aux frais d'aménagement du terrain et des premières constructions pour une somme de 40.000 Dollars US.

4. Description du projet.

- Promouvoir la culture d'un peuple, c'est engager celui-ci dans une dynamique générale de créativité telle, que l'évolution sociale intègre les valeurs anciennes et modernes de façon que ledit peuple conserve son identité culturelle.
- Or le Peuple rwandais se trouve dans une phase d'évolution culturelle tellement rapide qu'il lui est difficile d'orienter cette évolution dans le sens d'un plus grand équilibre psycho-social de ses membres; et de la Conservation de son identité culturelle.

- Il est par conséquent urgent qu'un haut lieu de la culture rwandaise puisse être érigé où l'imagination et la réflexion puissent avoir libre cours dans le sens d'une plus grande fécondité intellectuelle.

Ce haut lieu doit se trouver dans un site adéquat et aménagé de telle façon qu'à partir de certains objets l'esprit puisse extrapoler sur ce que fut et ce que peut être l'apport le plus original de la culture rwandaise à la culture africaine.

Un terrain a été trouvé sur un haut plateau qui domine la ville de Kigali et que l'on appelle précisément "le Mont-Kigali".



Le but de cette demande de financement est de nous permettre :

- 1° d'aménager ce site de 10 hectares de façon à conserver et enrichir sa flore
- 2° d'y construire un complexe architectural qui montre l'habitation rwandaise traditionnelle d'une façon complète et avec tous les objets in situ
- 3° d'aménager une dizaine de pavillons destinés à promouvoir chacun des Arts rwandais traditionnels (Musique-Danses, travail du Fer, du bois, Vannerie, Poterie.....) et modernes (Sculpture, Peinture, Dessin - Cinema, Photo, Théâtre.....)
- 4° d'aménager des lieux d'animation populaire en plein air.

Toutes les Constructions se feront dans la mesure du possible avec les matériaux de construction traditionnels mais discrètement renforcées par des techniques modernes de façon à présenter un aspect panoramique homogène.

Etant donné que les matériaux de construction devront être collectionnés dans plusieurs coins du pays, il est très difficile d'évaluer le coût du projet. Ensuite, en dépit de ces matériaux traditionnels, le projet lui-même est d'une complexité telle qu'il ne peut être réalisé en une seule fois. Il faudra donc plusieurs années d'intervention budgétaire pour le réaliser.

Notre stratégie consiste dans la réalisation d'une première phase comprenant les points 1 et 2° mentionnés ci-haut, avant d'aborder d'autres phases.

Le coût de la réalisation de cette première phase est lui aussi très difficile à évaluer. Néanmoins, les estimations que nous avons pu faire nous poussent à croire que dans sa 1ère phase, le projet coûterait facilement aux environs de 40.000 Dollars US.

1° Aménagement du site.

Clôture du terrain avec les essences utilisées traditionnellement pour les enclos d'habitation 5.000 Dollars US.

.../...



- 2° Construction du complexe architectural (cfr SCHEMAS annexés)
- Aménagement du terrain en vue de la construction des pavillons 5.000 Dollars US.
  - Acquisition des objets d'usage domestique traditionnels 10.000 Dollars US.
  - Construction du pavillon principal consistant en 4 huttes traditionnelles (dimensions réelles) avec leurs dépendances:

Coût estimatif des matériaux de construction du grand Ensemble Architectural Traditionnel:

=====

PAVILLON "RWANDA" :

- 1) Hutte principale : 10 m de diamètre
- 2) Hutte secondaire : 8 m de diamètre
- 3) Hutte socondaire : 6 m de diamètre
- 4) Hutte secondaire : 6 m de diamètre
- 5) Dépendances du pavillon principal

Désignation	Quantité	Prix un.!	Prix total
1 - Imisave	900 pièces!	50	45.000
2 - Inturusu	600 pièces!	30	18.000
3 - Imbabaza	300 fagots!	70	21.000
4 - Imiseke	600 fagots!	50	30.000
5 - Urubingo	1.500 fagots!	50	75.000
6 - Inkindo	300 fagots!	70	21.000
7 - Ingaga	12 sacs	5.000	60.000
8 - Ingoli	12 sacs	4.000	48.000
9 - Imigusa	1.500 fagots!	20	30.000
10 - Imihotora	1.500 fagots!	10	15.000
11 - Umuyange	300 fagots!	50	15.000
12 - Uruguhu	300 fagots!	30	9.000
13 - Inkingi	150 pièces!	200	30.000
14 - Inzugi	100 pièces!	50	5.000
15 - Insika	50 fagots!	100	5.000
16 - Ibyomanzi	10 pièces!	300	3.000
17 - Inyegamo	12 pièces!	150	1.800
18 - Imisambi	100 pièces!	100	10.000
19 - Ishinge	200 fagots!	20	4.000
20 - Trans. des matér.	1700 Km	80	136.000
		Total	581.800 FRW.



Il faut ajouter à cette liste le ciment et le sable, qui demanderont aux environs de 100.000 FRW.

Travaux de construction.

Avec la participation de 4 maîtres-maçons et de 80 maçons, ces travaux se feraient en 6 mois. Le salaire du maître-maçon étant de 400 FRW par jour et celui du maçon de 80 FRW par jour, le salaire total s'élèverait à :

$$400 \times 4 \times 30 \times 6 = 288.000 \text{ FRW.}$$

$$80 \times 80 \times 30 \times 6 = 1152.000 \text{ FRW}$$

---

$$1440.000 \text{ FRW.}$$

Cela porte le coût de la construction du pavillon "Rwanda" à :

$$581.800 + 1.440.000 + 100.000 = 2.121.800 \text{ FRW.}$$

Ce qui équivaut à peu près à 24.000 Dollars US.

Cette somme, ajoutée aux dépenses faites pour l'aménagement du site (5000 Dollars US), pour l'aménagement

du terrain (5000 Dollars US) et pour l'acquisition des objets d'usage domestique traditionnels (10.000 Dollars US) élève les dépenses totales pour la réalisation de la 1ère phase à 44.000 Dollars US.

Les 40.000 Dollars US demandés à l'Unesco permettraient de faire démarrer le projet, qui autrement devrait attendre quelques années pour qu'on puisse trouver les crédits nécessaires.

5. Organisme chargé du projet

Ministère de l'Education Nationale.

6. Participation

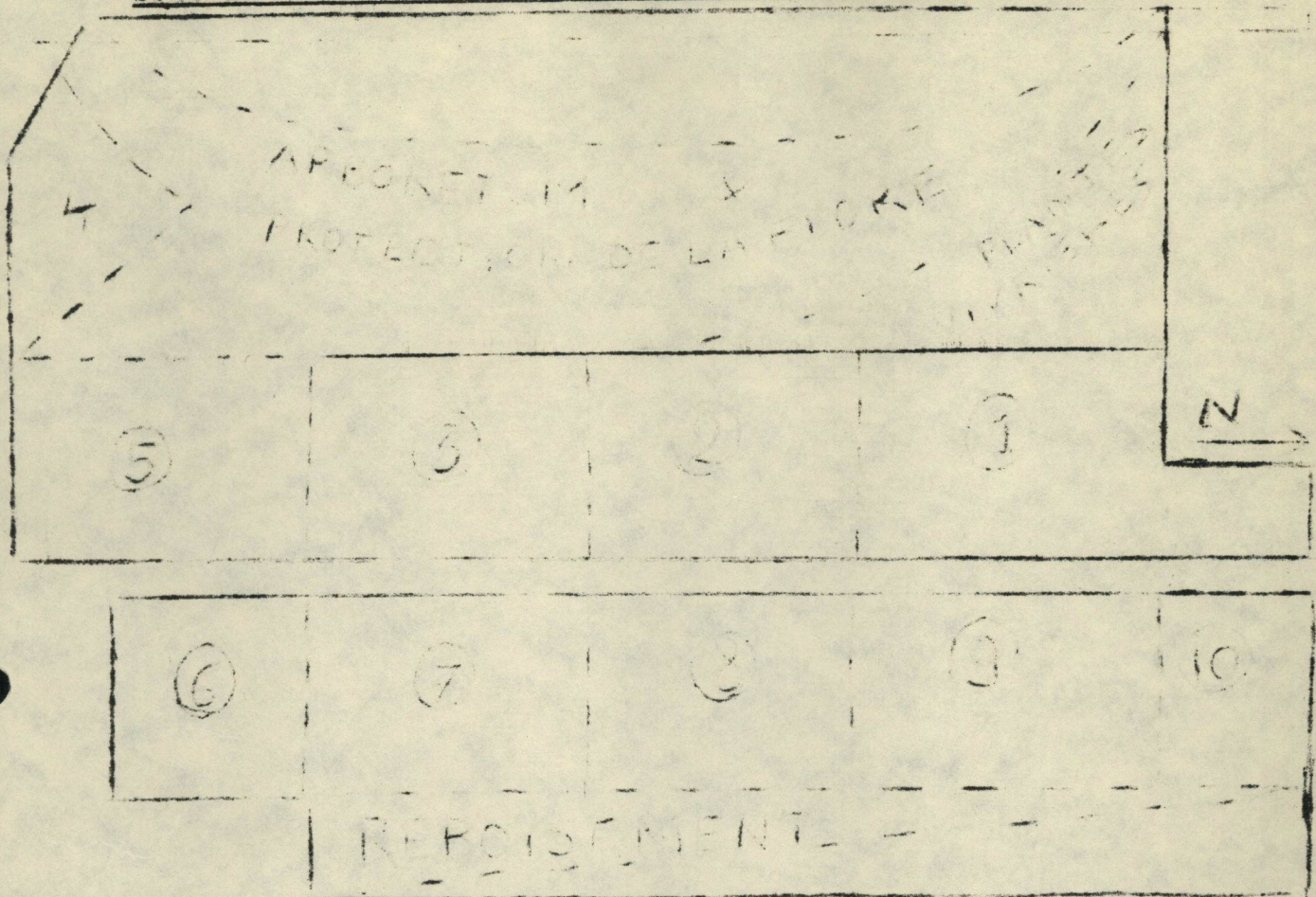
- Direction des travaux
- Réalisation de la 2è phase
- Entretien du Centre.

.../...



A N N E X E .

SCHEMA DU SITE DU CENTRE CULTUREL NATIONAL SUR LE MONT-KIGALI.-



- |   |  |
|---|--|
| 1. Pavillon "Rwanda"                      | : Grand Ensemble architectural (Arts, Culte et Institutions) |
| 2. Pavillon "Nduga"                       | : Musique, Danse et Loisirs                                  |
| 3. Pavillon "Busanza"                     | : Géo-histoire, Litterature et Documentation                 |
| 4. Pavillon "Bukunzi"                     | : Dessin, Sculpture et Peinture                              |
| 5. Pavillon "Ndorwa"                      | : Agriculture, Elevage et Arts culinaires                    |
| 6. Pavillon "Buberuka"                    | : Arts et artisanat  |
| 7. Pavillon "Rugerero"                    | : Amphithéâtre en plein air, Théâtre fermé et Ciné-photos    |
| 8. Plaine d'Animation Culturelle de masse |  |
| 9. Pavillon " Buganza"                    | : Arts Martiaux  |
| 10. Maison d'Accueil et d'Expositions.    |  |